

2^o Toute personne désirant s'abonner doit envoyer au Gérant son nom écrit lisiblement, ainsi que le nom propre du bureau de poste de l'endroit où elle demeure. Celui qui envoie de l'argent pour d'autres personnes doit donner avec soin l'adresse de ces personnes.

3^o On ne reçoit en paiement aucun timbre-poste étranger. Pour des sommes au-dessous d'une piastre, on acceptera des timbres-poste du Canada, de 1, 2 et 3 centins.

4^o Nous recommandons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent.

5^o Les avantages suivants sont offerts à ceux qui reçoivent plusieurs exemplaires sous une seule enveloppe, et sans exiger qu'une adresse soit mise sur chaque numéro :

De 7 à 50 exemplaires, 30 centins chaque ; de 50 à 100 exemplaires, 28 centins chaque ; 100 exemplaires et au delà, 25 centins. Outre cette remise, le treizième numéro appartient à celui qui reçoit plus de 12 exemplaires.

6^o Toute personne qui reçoit son numéro par la poste ou par un agent doit payer 35 centins.

7^o Prière de vouloir bien payer les arrérages le plus tôt possible.

Agents : à Québec, M. Napoléon De Blois, 260, rue St-Jean, Haute-Ville ; à Montréal, MM. Cadieux et Jérôme, libraires, 267, rue Notre-Dame, Montréal.

—000—

LE CULTE DE SAINTE ANNE AU NORD DE L'EUROPE.

—

Tout nous porte à croire que le culte de sainte Anne est très ancien dans le nord et dans le reste de l'Europe, et qu'il a brillé d'un vif éclat en Angleterre, en Pologne, et notamment en diverses contrées de l'Allemagne. Mais à quelle époque